

# “La paysannerie russe dans la révolution et la post-révolution”

Neuvième partie

D'après l'édition n°24 de la revue Spartacus

Mai-juin 1968

## L'ADMINISTRATION DES KOLKHOZES...

Dès le début de la collectivisation en automne 1929, les kolkhozes n'eurent pas le droit de s'administrer eux-mêmes, et furent livrés aux mains des organisations du parti et des services agraires gouvernementaux.

A mesure que les difficultés pour collecter le blé grandirent, le parti s'efforça d'assumer la direction des kolkhozes. C'est ainsi que le 11 janvier 1933, Staline prononça un discours devant le Comité Central où il définit la tâche du parti dans les campagnes: «*Tant que dans les campagnes, le cultivateur individuel, disait Staline, était l'élément dominant, le Parti pouvait limiter son immixtion dans le développement de l'agriculture à des mesures de soutien, à des conseils ou à des recommandations*» (...) «*Avec le passage à l'exploitation collective, les choses ont bien changé. La responsabilité de l'exploitation n'incombe plus aux cultivateurs, mais au «noyau» qui dirige la ferme collective. Cela signifie que le parti ne peut plus, à l'heure actuelle, se contenter d'une immixtion intermittente dans le développement de l'agriculture. Il doit prendre en main la direction des fermes collectives, assumer la responsabilité de leur activité et aider les kolkhoziens à gérer leur exploitation collective avec les moyens que la science et la technique mettent à leur disposition*». Et Staline d'ajouter: «*Mais ce n'est pas tout. Le kolkhoze est une grosse affaire. Et on ne peut pas gérer une grosse affaire sans plan préalable. La grande entreprise agricole qui englobe des centaines et parfois des milliers de feux, ne peut être gérée que sur la base d'une direction planifiée. Autrement, elle serait vouée à la ruine*». Staline continue en disant que: «*Pour gérer cette exploitation, il faut fournir à la ferme collective un certain nombre de personnes ayant un minimum d'instruction, capables de planifier l'activité de l'entreprise et de l'organiser. Il est clair, dit Staline, que si le gouvernement ne s'immisce pas d'une manière systématique dans l'organisation du kolkhoze, s'il ne lui apporte pas une aide systématique, on ne parviendra pas à mettre sur pied cette entreprise*» (1).

### LE STATUT KOLKHOZIEN DE 1935

Le statut kolkhozien de 1935 précise que les affaires de l'association sont gérées par l'assemblée générale des membres qui la constituent et, entre deux assemblées, par le conseil d'administration élu par l'assemblée générale; celle-ci désigne le président de l'association, les membres du conseil d'administration et les membres de la commission de contrôle, la nomination de ces derniers devant être approuvée par le *Comité exécutif des soviets du rayon*. Mais dans les commentaires que l'organe du *Commissariat de l'Agriculture et de l'administration des fermes collectives* a consacrés à ce statut, nous trouvons les éclaircissements suivants: «*Dans cette question d'organisation fondamentale qu'est le choix des cadres appelés à diriger la ferme collective, le rôle primordial est confié aux comités exécutifs de «rayon». L'Etat prolétarien ne peut pas se laisser dessaisir de cet important levier qui lui permet de diriger l'exploitation collective*» (2).

Or, en pratique, ce fameux levier (3) est immanquablement confié non pas aux hommes élus par

(1) Voir Staline: *Les questions du léninisme*, 10ème éd., pp.517-518.

(2) M. Laptiev, «*Le nouveau statut de l'Association agricole vu à travers la doctrine de Lénine et de Staline*», *Sotsialisticheskaïa rekonstrouktsia solskoyo khoziaïstva*, juillet 1935, p.65.

(3) L'expression «*Levier de commande*» est devenu une sorte de slogan de l'Etat en U.R.S.S. A ces leviers est consacré le fameux récit d'Alexandre Yachine intitulé «*Les leviers*» dans lequel l'auteur décrit une assemblée d'une cellule communiste d'un kolkhoze où l'on discute ce problème important. Ce récit a été confisqué après sa parution et existe dans un exemplaire rare d'un recueil intitulé *Literatournaïa Moskva*, recueil II, p.502.

l'assemblée générale comme cela devait être selon la lettre du statut, mais aux hommes nommés par l'Etat. On peut affirmer qu'en règle générale le kolkhozien du rang n'a rien à dire dans l'administration du kolkhoze et même souvent, les présidents eux-mêmes, quoique nommés par les instances de l'Etat, ne sont pas maîtres de semer ce qu'ils trouvent nécessaire, de choisir la date ni des semailles ni des moissons. Ils doivent obéir aux plans présentés par les autorités locales qui sont surtout préoccupées d'exécuter le plan, ne fût-ce que sur le papier, pour pouvoir faire des rapports avantageux aux autorités auxquelles elles sont subordonnées.

Et ces dernières font le même bluff envers leurs supérieurs. Aussi les techniciens du kolkhoze sont-ils eux aussi sans pouvoir par rapport aux autorités locales de l'Etat et du parti.

**Ida METT.**

-----